

IDENTITE DE L'ELEVE

Nom / Prénom :

Né(e) le : Classe :

REGIME

Externe

Demi-pensionnaire

Le choix entre la DP 4 repas ou 5 repas se fera à l'issue de la 3^{ème} semaine.

BOURSES

- Boursier en 2021 – 2022 oui non
- Demande de bourse en 2022 – 2023 oui non
- Etablissement fréquenté en 2021 – 2022 :

RESPONSABLE LEGAL 1 FINANCIER (Qui Paie les frais scolaires)

Nom / Prénom :

Né(e) le :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone :

Indiquer obligatoirement une adresse mail valide :

.....@.....

(EN MAJUSCULE)

Les factures seront établies au nom du responsable légal et financier

RESPONSABLE LEGAL 2 : (Qui perçoit les bourses)

Nom / Prénom :

Né(e) le :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone :

Indiquer obligatoirement une adresse mail valide :

.....@.....

(EN MAJUSCULE)

ENVOI DES AVIS DES SOMMES A PAYER

Les avis sont envoyés par courrier électronique via l'adresse : gfe@ac-toulouse.fr (penser à vérifier vos SPAM)

Je soussigné certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus et déclare avoir pris connaissance des modalités de fonctionnement de la demi-pension annexées à la présente fiche

Date et signature du responsable légal et financier

✉ Joindre un RIB nécessaire à tout remboursement éventuel et au versement des bourses

FICHE INTENDANCE – Année scolaire 2022 -2023

Modalités de fonctionnement du service restauration

(A conserver par la famille)

CHOIX DU REGIME

- La famille ou l'élève majeur opte pour le forfait de demi-pension 4 repas (**lundi-mardi-jeudi-vendredi**) ou 5 repas (**mercredi inclus**).
Les trois premières semaines seront comptabilisées pour tous au forfait 4 repas. Les élèves qui souhaiteraient déjeuner le mercredi devront acheter un ticket (tarif 4 euros). Ils devront impérativement s'inscrire avant le mardi précédent – midi.
A l'issue d'une période de 3 semaines, le choix du régime devra être définitivement arrêté par les familles par retour d'un coupon-réponse distribué aux élèves.
- A titre exceptionnel, les élèves ayant opté pour le forfait 4 repas ou les élèves externes peuvent déjeuner au self sous réserve de **s'acquitter au préalable** de leur repas auprès du service intendance du lycée. Pour les élèves externes cette possibilité est offerte dans la limite d'un seul repas par semaine.

FACTURATION

- Les frais d'hébergement sont forfaitaires, payables d'avance en début de trimestre dès réception de la facture. A titre indicatif, les **tarifs annuels 2022** s'élèvent à :

	Tarif DP5	Tarif DP4	Ticket
Montant	550 €	440 €	4 € par repas

MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE RESTAURATION

- L'accès au service restauration se fait obligatoirement au moyen de la **carte jeune** du Conseil Régional. Cette carte est personnelle et non cessible.
- En cas de perte une nouvelle demande doit immédiatement être faite auprès du Conseil Régional. Une carte provisoire est délivrée dans l'attente de sa réception. La carte provisoire est valable un mois. **Au-delà elle est facturée 5 €uros.**
- L'inscription au service restauration est valable pour l'année entière. **Les demandes de changement de régime doivent être formulées par écrit.** Elles doivent rester exceptionnelles et **ne seront autorisées qu'en début de trimestre.**
- Des horaires de passage au self sont fixés en fonction des emplois du temps, il est impératif de les respecter.

Le service intendance